

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Secrétariat général

Direction des ressources humaines

**Arrêté du 21 avril 2009 portant création
du comité central d'hygiène et de sécurité**

NOR : DEVK0909338A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment ses articles 31, 34, 36, 38, 39, 40 et 41 ;

Vu le décret n° 82-452 du 18 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires, notamment ses articles 8 et 11, second alinéa ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2008 portant création d'un comité technique paritaire ministériel au ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu les résultats de la consultation des personnels du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du 26 juin 2008,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est créé un comité central d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel et placé auprès du directeur des ressources humaines.

Article 2

Ce comité central examine les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité concernant l'ensemble des services placés sous l'autorité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Article 3

La composition du comité central d'hygiène et de sécurité est la suivante :

I. – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

a) Membres titulaires

Un ingénieur général des ponts et chaussées du conseil général de l'environnement et du développement durable ou un inspecteur général de l'équipement du conseil général, président du CCHS ;

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer, ou son représentant ;

Le chargé du service des politiques support et des systèmes d'information, ou son représentant ;

Le directeur général de la prévention des risques, ou son représentant ;

Le sous-directeur de la gestion des ressources en emploi et en compétences, en tant que responsable des questions d'hygiène et de sécurité, ou son représentant.

b) Membres suppléants

Un ingénieur général des ponts et chaussées du conseil général de l'environnement et du développement durable ou un inspecteur général de l'équipement du conseil général, vice-président du CCHS ;

Le directeur des infrastructures de transport, ou son représentant ;
Le délégué à la sécurité et à la circulation routières, ou son représentant ;
Un directeur interdépartemental des routes, ou son représentant ;
Le chef de bureau de l'organisation du travail et de la prévention, ou son représentant.

II. – REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Les organisations syndicales désignent leurs représentants selon la répartition suivante :

a) Membres titulaires

Le syndicat C.G.T. : trois sièges.
Le syndicat C.G.T.-F.O. : deux sièges.
Le syndicat C.F.D.T. : un siège.
Le syndicat U.N.S.A. : un siège.

b) Membres suppléants

Le syndicat C.G.T. : trois sièges.
Le syndicat C.G.T.-F.O. : deux sièges.
Le syndicat C.F.D.T. : un siège.
Le syndicat U.N.S.A. : un siège.

III. – AUTRES REPRÉSENTANTS

a) Membre titulaire

Un conseiller scientifique et médical pour la médecine de prévention.

b) Membre suppléant

Un médecin de prévention.

Article 4

L'arrêté du 30 novembre 1982 modifié, portant création du comité central d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central placé auprès du directeur du personnel, est abrogé.

Article 5

Les annexes au présent arrêté fixent la liste nominative des représentants de l'administration, titulaires et suppléants, et des représentants du personnel (titulaires et suppléants).

Article 6

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire.

Fait à Paris, le 21 avril 2009.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
J.-C. RUYSSCHAERT

ANNEXE I

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

SYNDICATS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
C.G.T.	<p>M. Jean-Marie RECH F.N.E.E. CGT Case 543, 263, rue de Paris 93515 MONTREUIL Cedex</p> <p>M. Kaci VANDERRIELE DRE Nord-Pas-de-Calais 4, rue de Bruxelles, BP 259 59019 LILLE Cedex</p> <p>M. Daniel BRO Parc départemental de l'équipement 2^e avenue, 7^e rue 06510 CARROS</p>	<p>M. Jean-Yves LE BARS SMIB 2, rue Aldéric-Lecomte 29801 BREST Cedex</p> <p>M. Eric BERNARD DIR Nord-Ouest, C.E.I. Châteaudun 2, route de Blois, 28200 CHATEAUDUN</p> <p>M. Bertrand DETOURNAY Service navigation Rhône-Saône quai des Marans 71000 MACON</p>
C.G.T.-F.O.	<p>M. Joël LAINE Service navigation Nord-Pas-de-Calais 263, quai d'Alsace 59500 DOUAI</p> <p>M. Richard NIETO DIR Atlantique 10, avenue de la Gardette 33310 LORMONT</p>	<p>M. Salim EL HARIF DIR Ile-de-France 65, avenue Faidherbe 93310 LE PRE-SAINT-GERVAIS</p> <p>M. Paul DUPUIS-PHILLIPONNET DRIRE Ile-de-France 75004 PARIS-CRILLON</p>
C.F.D.T.	<p>M. Patrick GROSROYAT USEE/CFDT 30, passage de l'Arche 92055 LA DEFENSE Cedex</p>	<p>M. Jean-François VACHERIAS DDEA 74 15, rue Henry-Bordeaux 74998 ANNECY Cedex 9</p>
U.N.S.A.	<p>M. Dominique CONFOLENT DDAM 50 Halle à marée Quai Ouest BP 435 50404 GRANVILLE</p>	<p>M. Hervé MIRMAND ENTE d'Aix Direction des études enseignant chargé de formations zone industrielle Les Milles 13792 AIX-EN-PROVENCE</p>

ANNEXE II

REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRES	
M. Louis RUELLE CGEDD/MIGT 01	Ingénieur général des ponts et chaussées du conseil général de l'environnement et du développement durable. Président du CCHS
M. Jean-Pierre HENRY DGPR	Au titre du directeur général de la prévention des risques
M. Alain COSTILLE DGITM/DIT/GRN/GRT/GRT3	Au titre du directeur général des infrastructures, des transports et de la mer
M. Michel-Régis TALON SG/SPSSI	Chargé du service des politiques support et des systèmes d'information
Mme Agnès MOUCHARD SG/DRH/SEC/GREC	Sous-directrice de la gestion des ressources en emploi et en compétences, en tant que responsable des questions d'hygiène et de sécurité

SUPPLÉANTS	
M. Emmanuel REBEILLE-BORGELLA CGEDD/S1	Inspecteur général de l'équipement, vice-président du CCHS
Mme Cécile PETIT LE BRUN DGITM/DIT/RFP/RFP4	Au titre du directeur des infrastructures de transport
Mme Michèle BALAGUER MOTA DSCR/ATR/ATR 3	Au titre du délégué à la sécurité et à la circulation routières
M. François TERRIE DIR NO	Directeur interdépartemental des routes
Mme Marie-Laure GARCIN SG/DRH/SEC/GREC/GREC4	Chef de bureau de l'organisation du travail et de la prévention

AUTRES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

TITULAIRE	
M. Alain DOMONT	Conseiller scientifique et médical du ministère pour la médecine de prévention

SUPPLÉANT	
M. Alain GOBERT SG/DRH/CGRH/CGRH3/cabinet médical	Médecin de prévention